

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à huis clos à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 12 avril 2021, à 19 h. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux: Messieurs Marc Hardy et Claude Morin et Mmes Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents à la séance.

Les membres du conseil présents formant quorum à 19 h, le maire déclare la séance ouverte.

2021-0412-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de Mars 2021
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Correspondance
6. Première période de questions
7. Travaux municipaux
 - 7.1. Calendrier des travaux
 - 7.2. Suivi
 - 7.2.1. Aide financière – Loisir et sport Abitibi Camp de jour
 - 7.2.2. Aide financière – CISSSAT
 - 7.2.3. Aide financière – Covid-19
 - 7.2.4. Refinancement règl. # 94 – Juin 2021
 - 7.2.5. Commande bacs bruns – compost
 - 7.2.6. Modification convention de subvention – FCM
 - 7.2.7. Programme Nouveaux horizons pour les aînés
 - 7.2.8. Projet bassin # 3 – Nettoyage des boues
 - 7.2.9. Aide financière Corporation du Mont-Vidéo – MRCVO
 - 7.2.10. Réception définitive des ouvrages – Prolongement égout aux trois sorties
 - 7.2.11. OMH Berceau de l'Abitibi
 - 7.2.12. Commission de la toponymie
 - 7.2.13. MRC Abitibi – Projets structurants
 - 7.2.14. MRC Abitibi – Aide financière ADL
 - 7.2.15. Évaluation du maintien de l'équité salariale
 - 7.3. Autre information
8. Suivi des dossiers des conseillers
9. Tâches des conseillers
10. Rapport annuel 2020 – Schéma de couverture de risques
11. Offre de service SNC Lavalin - Réfection – rue Principale Sud
12. Offre de service SNC Lavalin – Programmation TECQ 19-23 – Pavage 13^e Avenue, 2^e Rue Ouest
13. Offre de service SNC Lavalin – Programmation TECQ 19-23 – Prolongement aqueduc réseau Barrette
14. Offre de service professionnel – Akifer
15. Offre de service – Fondation hospitalière d'Amos
16. CPTAQ – Demande d'appui Mme Annick Bussièrès
17. CPTAQ – Demande d'appui M. Denis Robert
18. Vente de terrain commercial – 692, Route 397 Sud
19. Projet # 2 – Règlement modifiant le règlement de zonage
20. Regroupement municipal
21. Camp de jour – Été 2021
22. Camp de jour – Locaux
23. Camp de jour – Formation DAFA
24. Crédit-bail – Balai-aspirateur
25. Toponymie – 3^e Rue Ouest
26. Réduction de l'herbe à poux
27. Proclamation municipale
28. Informations diverses
 - 28.1. Horaire d'été – Personnel administratif

- 28.2. Dossier vente pour taxes
- 28.3. Claims miniers
- 29. Deuxième période de questions
- 30. Levée de l'assemblée

2021-0412-047

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2021

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 2021 soit et est par la présente adopté.

2021-0412-048

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 31 mars 2021

1. Salaire net des employés et élus municipaux.....	45 319.32 \$
2. Ville d'Amos - Lieu d'enfouissement.....	7 244.55 \$
3. Groupe CLR Abitibi - Réparation radio	254.55 \$
4. FQM - Formation	344.93 \$
5. MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	2 650.69 \$
6. Mécanique Gélinas - Essence	139.00 \$
7. Pages jaunes - Communications	53.46 \$
8. SPI Sécurité - Bottes de sécurité.....	134.49 \$
9. SNC Lavalin - Honoraires professionnels TECQ 19-23.....	2 673.17 \$
10. Transport Michel Frenette - Location chauffeur.....	1 037.07 \$
11. Atelier KGM - Inspection camion vidange.....	86.23 \$
12. Autobus Maheux - Frais de messagerie	34.50 \$
13. Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau	737.70 \$
14. Réseau biblio - Cartes d'abonnés	63.70 \$
15. Harnois énergies - Carburant diesel.....	5 064.89 \$
16. Gestion Loca-bail - Support et maintenance.....	202.38 \$
17. Hydro-Québec - Frais d'électricité.....	14 398.72 \$
18. L'Infuseur distribution - Filtres, verres à café.....	140.52 \$
19. Bell mobilité - Frais de cellulaires	692.88 \$
20. Pages jaunes - Communications	55.66 \$
21. Propane Élite - Propane garage	295.90 \$
22. Télédistribution Amos - Système téléphonique	247.01 \$
23. Therrien, Alain - Frais de déplacement.....	76.95 \$
24. Therrien, Raymond - Entretien ménage.....	828.32 \$
25. Canadien national - Entretien passage à niveau.....	592.00 \$
26. Propane Élite - Propane garage	448.87 \$
27. S.J. Extermination - Service d'extermination.....	325.96 \$
28. Télédistribution Amos - Système internet	201.03 \$
29. L'Accueil d'Amos - Aide financière.....	200.00 \$
30. Centre de rénovation Barraute - Réfection garage, entrepôt.....	2 622.19 \$
31. Oclair environnement - Inspection annuelle écobox.....	1 346.02 \$
32. Telus - Services mobiles véhicules	410.62 \$
33. Centre de rénovation Barraute - Réfection bâtiments municipaux	1 432.26 \$
34. Propane Nord-Ouest - Propane bâtiment multiservice.....	496.60 \$
35. Propane Élite - Propane garage, réservoir serre	540.18 \$
36. SPI Sécurité - Retour sur Bottes de sécurité	28.74 \$
37. SSQ Groupe financier - Prime ass. collective.....	3 268.85 \$
38. Telus - Services mobiles véhicules	418.84 \$
39. Transport Michel Frenette - Location chauffeur.....	505.89 \$
40. Zip lignes - Signalisation rurale et urbaine	510.95 \$
41. Canadien national - Location terrain CN	1 264.73 \$
42. Info Page - Frais de communications.....	95.37 \$
43. Les Entreprises Hardy - Certificat cadeau, pièces, essence	784.43 \$
44. Aero-Feu - Gants service incendie.....	270.20 \$
45. Les Entreprises Hardy - Certificat cadeau, pièces, essence	1 056.17 \$
46. Équipements Nordmax - Miroir loader.....	212.70 \$
47. Mécanique Gélinas - Essence	133.00 \$
48. UAP - Pièces, entretien, outils	1 551.62 \$
49. UAP - Garage.....	533.71 \$

50.	Revenu Québec - Remise du mois de février.....	23 446.57	\$
51.	Agence du revenu du Canada - Remise du mois de février	8 609.83	\$
52.	Bell média - Publicité radio	1 178.49	\$
53.	Usinage Lacroix - Plaque garage	43.12	\$
54.	Fabrimac 2000 - Fer angle garage.....	222.43	\$
55.	Laurentide Re/source - Collecte écocentre	104.72	\$
56.	SNC Lavalin GEM - Honoraires professionnels.....	14 448.91	\$
57.	Receveur général du Canada - Renouvellement radiocommunication.....	625.21	\$
58.	Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels	113.31	\$
59.	Télébec - Publicité	26.81	\$
60.	Hydro-Québec - Frais d'électricité.....	2 114.62	\$
61.	Kemira Water Solution - Produit chimique (alun).....	8 358.89	\$
62.	Propane Élite - Réservoir garage	165.56	\$
63.	SAAQ - Immatriculation.....	18 611.90	\$
64.	Télédistribution Amos - Aréna	57.43	\$
65.	Visa Desjardins - Zoom, cellulaires.....	257.58	\$
66.	Chubb fire & Security - Système d'alarme.....	572.00	\$
67.	H2lab - Analyse d'eau potable	442.71	\$
68.	Propane Nord-Ouest - Propane bâtiments municipaux.....	462.01	\$
69.	Visa Desjardins - Zoom, cellulaires, frais de crédit.....	126.24	\$
70.	Cayouette, Lilaine - Frais de déplacement.....	45.00	\$
71.	Galerie du livre - Achat de livres bibliothèque	795.74	\$
72.	Propane Élite - Propane garage municipal.....	614.50	\$
73.	Cimco réfrigération - Aréna.....	1 356.71	\$
74.	Protection incendie CFS - Étalonnage détecteurs.....	241.45	\$
75.	Tremblay, Laurence - Frais de déplacement.....	100.00	\$
76.	Corporation des officiers municipaux - Adhésion 2021	436.91	\$
77.	Hardy A., Morin F. - Remboursement frais d'arpentage.....	228.45	\$
78.	Larouche bureautique - Copies facturables.....	584.90	\$
79.	UAP - Entretien véhicules, matériel de sécurité	699.77	\$
80.	MRC Abitibi - Renouvellement bail.....	304.00	\$
81.	SNC Lavalin - Honoraires professionnels TECQ 19-23.....	13 238.80	\$
82.	UAP - Pièces	327.37	\$
83.	Papeterie commerciale Senneterre - Fourniture de bureau	119.74	\$
84.	UAP - Pièces zamboni	17.25	\$
85.	Ministre des Finances - Formation eau potable	590.00	\$
86.	Pompiers volontaires - Remplissage bonbonnes.....	66.00	\$
87.	Ville d'Amos - Lieu d'enfouissement.....	7 360.20	\$
88.	Hugo Denoncourt, pharmacien - Certificats cadeaux	60.00	\$
89.	Therrien, Raymond - Entretien ménager.....	828.32	\$
90.	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	2 101.78	\$
91.	Intermarché - Certificats cadeaux	490.00	\$
92.	Praxair distribution - Oxygène garage	77.18	\$
93.	PG Solutions - Mise à jour logiciel.....	183.96	\$
94.	Distribution Sogitex - Désinfectant travaux publics	154.94	\$
95.	Dépanneur Béjamy - Essence	156.00	\$
96.	Lumen - Éclairage public, bâtiments municipaux.....	540.90	\$
97.	Mécanique Gélinas - Essence	143.35	\$
98.	Toromont cat - Banc de charge génératrice	2 373.67	\$
99.	Lumen - Éclairage public, bâtiments municipaux.....	182.26	\$
100.	Centre de rénovation Barraute - Entretien bâtiments municipaux	1 215.22	\$
101.	Intermarché - Divers, nettoyage vêtements.....	127.63	\$
102.	Centre de rénovation Barraute - Pompe	43.67	\$
103.	Intermarché - Divers	10.28	\$
104.	Areo-Feu - Équipements pompiers	21 748.67	\$
105.	Revenu Québec - Remboursement TPS.....	3 552.57	\$
106.	UAP - Achats garage municipal.....	115.18	\$
107.	Grenier, Érik - Frais de déplacement	88.20	\$
108.	Centre de rénovation Barraute - Entretien bâtiments municipaux	711.38	\$
109.	Les Entreprises Hardy - Certificat cadeau, pièces, essence	340.27	\$
110.	Ferme François Briand - Location de pelle.....	137.97	\$
111.	Lamoureux DL & Ass. - Réparation lumières de rue	963.38	\$
112.	Usinage Lacroix - Entretien réparation véhicules.....	1 593.56	\$
113.	Télébec - Aréna.....	109.06	\$
114.	Atelier KGM - Entretien camion vidange.....	89.99	\$
115.	Gestion Loca-bail - Support et maintenance.....	202.38	\$
116.	Hydro-Québec - Frais d'électricité.....	2 658.57	\$
117.	Centre du camion Mabo - Entretien camion à vidange.....	127.69	\$

118. Bell mobilité - Frais de cellulaires	692.88 \$
119. Propane Nord-Ouest - Propane bâtiments municipaux	1 268.43 \$
120. Roy, Yvan - Frais de déplacement	45.00 \$
121. Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels	71.92 \$
122. Tremblay, Laurence - Frais de déplacement	125.00 \$
123. Hydro-Québec - Frais d'électricité	1 803.30 \$
124. Therrien, Alain - Programme soins dentaires	800.00 \$
125. Harnois énergies - Carburant diesel	5 284.15 \$
126. Les Entreprises Hardy - Pièces, essence	531.58 \$
127. Centre du camion Mabo - Réparation camion à vidange	112.94 \$
128. MRC Abitibi - Quotes-parts	58 219.00 \$
129. BFL Assurances - Assurances générales	76 419.17 \$
130. Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau	163.18 \$
131. Toromont cat - Réparation rétrocaveuse	2 190.95 \$
132. Dépanneur Ben - Certificats cadeaux	125.00 \$
133. MRNF - Renouvellement bail lac Fiedmont	229.95 \$
134. Pages jaunes - Communications	55.13 \$
135. Pelletier, Dany - Pneu remorque	218.40 \$
136. Propane Nord-Ouest - Propane bâtiment multiservice	279.82 \$
137. Propane Élite - Propane garage municipal	471.27 \$
138. Télédistribution Amos - Location système téléphonique	247.01 \$
139. UAP - Outils garage	356.39 \$
140. Hydro-Québec - Ligne électrique ave Riverains	18 908.65 \$
141. Sylvie Gagnon, notaire - Servitude ave Riverains	1 398.82 \$
142. Géoposition - Ligne électrique ave Riverains	2 517.95 \$
143. Galarneau entrepreneur - Paiement final	1 149.74 \$
144. Polyvalente Natagan - Aide financière gala Méritas	100.00 \$
145. Comité ZZZ'Ouvrières - Aide financière	500.00 \$
146. CML Entrepreneur général - Décompte prog. No 1	33 828.36 \$
TOTAL.....	458 384.67 \$

Monsieur Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, informe les conseillers que les déductions à la source de la municipalité sont payées et à jour auprès des deux paliers gouvernementaux.

CORRESPONDANCE

GALARNEAU ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – OFFRE DE SERVICE

L'entreprise Galarneau entrepreneur général transmet leur offre de service en pavage et planage. Ceux-ci ont procédé à l'acquisition de nouvelles usines et équipements nécessaires à la réalisation de travaux de pavage et planage.

INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

L'Institut de la statistique du Québec a produit les résultats de l'indice de vitalité économique des municipalités de la MRC Abitibi.

CNESST – Espace CNESST

À compter d'avril 2021, les nouvelles communications de la CNESST seront désormais déposées électroniquement. La personne utilisatrice pour la Municipalité de Barraute est Mme Laurence Tremblay. Pour ajouter d'autres utilisateurs, ceux-ci doivent être ajoutés sur clicséqu.

Ministère de la Sécurité publique – Paiement de la Sûreté du Québec

Des démarches ont été entamées afin de proposer au gouvernement du Québec les ajustements requis au cadre réglementaire afin de permettre le report de paiement relativement à la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. Les nouvelles dates d'échéance devraient être fixées aux 30 septembre et 1^{er} décembre 2021. Cette mesure temporaire permettra aux municipalités d'alléger provisoirement leurs responsabilités financières.

Mutuelles de prévention – Appartenance à la mutuelle de prévention

La CNESST transmet les documents relatifs à la participation de la Municipalité de Barraute à la mutuelle de prévention Novo excellence.

Ville d'Amos – Rapport financier Regroupement d'achat assurances collectives

M. Guy Nolet a reçu le rapport présenté par la SSQ Assurance, à titre de représentant désigné, il accepte ce rapport.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une demande d'aide à l'entretien du chemin est émise par des citoyens dans le secteur du lac Fiedmont. Ledit chemin n'est pas sous la responsabilité de la Municipalité. Des vérifications seront réalisées par le directeur général auprès de la MRC et des compagnies forestières afin de cibler des solutions pour améliorer l'état de celui-ci. Par la suite, une analyse sur place des coûts sera réalisée et transmise aux membres du conseil.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Un calendrier des travaux a été réalisé par le directeur aux travaux publics et déposé par le directeur des travaux publics lors du caucus tenu le 8 avril dernier.

SUIVI

AIDE FINANCIERE – LOISIR ET SPORT ABITIBI-TEMISCAMINGUE CAMP DE JOUR

Suite à la demande d'aide financière transmise « Sécurité et variété en camp de jour » par Mme Sophie Cardin dans le cadre de l'appel de projet Toujours actif, une aide financière de 1 000 \$ a été accordée à la Municipalité.

AIDE FINANCIERE - CISSSAT

Un premier versement de 7 500 \$ a été émis dans le cadre de l'aide financière obtenue de Sécurité alimentaire du CISSSAT.

AIDE FINANCIERE – COVID-19

Le deuxième versement au montant de 34 545 \$ pour l'aide financière offerte aux municipalités dans le contexte de pandémie, a été versé le 31 mars dernier.

REFINANCEMENT REGL. # 94 – JUIN 2021

Lors de l'assemblée du 7 juin 2021, la Municipalité procédera au refinancement du règlement # 94.

2021-0412-049

COMMANDE BACS BRUNS - COMPOST

Attendu que la Municipalité débutera en 2021 la collecte des matières organiques ;

Attendu que deux types de bacs doivent être distribués aux citoyens, soit un bac brun pour l'extérieur et un mini-bac de cuisine ;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu d'autoriser et mandater M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, à procéder à l'achat de 1 125 bacs bruns pour l'extérieur et 1 125 mini-bacs de cuisine pour un montant total de 74 346,28 \$. Les coûts seront facturés et répartis à chaque propriété desservie par le service de cueillette.

MODIFICATION CONVENTION DE SUBVENTION - FCM

La subvention accordée dans le cadre de projet d'étude dans la lutte contre les changements climatiques a été prolongée jusqu'au 31 mars 2022. Un appel d'offres sur invitation sera réalisé. Les documents d'appel d'offres ont été préparés par la firme SNC Lavalin.

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

L'aide financière demandée dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés n'a pas été retenue.

PROJET BASSIN # 3 – NETTOYAGE DES BOUES

Le mandat d'analyse des travaux a été confié à l'entreprise SNC Lavalin pour le nettoyage des boues. Toutefois, les travaux de construction seront réalisés en régie par l'équipe des travaux publics. Lors de la rencontre de la Corporation en développement économique, l'expertise de Mme Joanie Bégin sera demandée pour la revitalisation des boues municipales.

AIDE FINANCIERE CORPORATION DU MONT-VIDEO - MRCVO

L'aide financière de la MRCVO à la Corporation du Mont-Vidéo de 35 000 \$ a été accordée pour une année.

RECEPTION DEFINITIVE DES OUVRAGES – PROLONGEMENT EGOUT AUX TROIS SORTIES

Le projet de prolongement de l'égout aux trois sorties est terminé officiellement. Les corrections demandées ont été réalisées. SNC Lavalin a émis le certificat de réception définitive des ouvrages.

OMH BERCEAU DE L'ABITIBI

L'OMH Berceau de l'Abitibi a présenté les résultats budgétaires de l'année 2020, un déficit de 24 563 \$ pour le secteur de Barraute est constaté. La part financière de la Municipalité consistera à un montant de 2 456 \$.

COMMISSION DE LA TOPONYMIE

L'officialisation du nom des rues a été effectuée par la Commission de la toponymie du Québec, soit Place Lebel, Route du Lithium et avenue des Riverains.

MRC ABITIBI – PROJETS STRUCTURANTS

Une demande d'aide financière de 30 000 \$ a été présentée à la MRC Abitibi dans le cadre des Projets structurants pour améliorer la qualité de vie de la population résidant sur le territoire de la MRC Abitibi pour le projet « Sentier et aire de repos du lac Fiedmont » par Mme Sophie Cardin, agente de développement de la Municipalité de Barraute.

MRC ABITIBI – AIDE FINANCIERE ADL

Le protocole d'entente a été signé avec la MRC Abitibi dans le cadre du programme d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux pour l'année 2021.

ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

La Municipalité est dans l'obligation d'évaluer le maintien de l'équité salariale au printemps 2021.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est ajoutée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

M. Marc Hardy

CORPORATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : La prochaine rencontre aura lieu vendredi le 16 avril. M. Hardy demande à M. Therrien les codes d'accès pour le suivi des relevés bancaires de la Corporation.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT : Une rencontre est à prévoir, une convocation sera transmise aux membres sous peu.

M. Alexandre Lupien

CORPORATION DU MONT-VIDÉO : M. Alexandre Lupien a participé à une rencontre avec les membres de la Corporation du Mont-Vidéo. Celui-ci ne pouvant être présent à la présente assemblée rencontrera M. Therrien pour lui faire le compte rendu de la rencontre.

COMITÉ DE SUIVI FINANCE

Une rencontre a eu lieu entre les membres, M. Marc Hardy, M. Yvan Roy, Mme Manon Plante et M. Alain Therrien. Un suivi a été transmis concernant les états financiers 2021, les dépenses reliées au garage municipal ainsi qu'à l'aide financière en contexte de pandémie.

COMITÉ DE SUIVI EN RESSOURCES HUMAINES

Une rencontre avec les membres du comité sera confirmée prochainement. Plusieurs sujets seront à l'ordre du jour, notamment le plan de relève des RH, postes vacants saisonniers, emplois étudiants.

TÂCHES DES CONSEILLERS

Reporté à une prochaine assemblée.

2021-0412-050

RAPPORT ANNUEL 2020 – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

Attendu qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

Attendu que la municipalité de Barraute a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2020, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la municipalité de Barraute adopte le rapport annuel 2020 tel que présenté.

2021-0412-051

OFFRE DE SERVICE RÉFECTION RUE PRINCIPALE SUD

Attendu que l'entreprise SNC Lavalin a transmis une proposition de service pour la préparation des documents techniques, exigés dans le cadre de demandes financières auprès des différents programmes ministériels pour les travaux de réfection de la rue Principale Sud;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service de l'entreprise SNC Lavalin pour la préparation des documents techniques exigés dans le cadre de demandes financières auprès des programmes sous la gestion du ministère des Affaires municipales et auprès du ministère des Transports pour les travaux de réfection de la rue Principale Sud, offre de service réf. : 676009 pour un montant de 8 500 \$.

2021-0412-052

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 206 903 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que la Municipalité de Barraute informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

2021-0412-053

OFFRE DE SERVICE – PROGRAMMATION TECQ 19-23 – PAVAGE 13^E AVENUE ET 2^E RUE OUEST

Attendu que l'entreprise SNC Lavalin a transmis une proposition de service pour l'analyse d'alternatives pour la réalisation de travaux de pavage et bordure de la 13^e Avenue et 2^e Rue Ouest;

Attendu qu'à l'automne dernier, un appel d'offres a été réalisé et que les résultats des coûts des soumissions étaient trop élevés;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service de l'entreprise SNC Lavalin pour l'analyse de scénarios afin de réduire les coûts de réalisation des travaux de pavage et bordure de la 13^e Avenue et 2^e Rue Ouest. L'offre de service comprend l'analyse de trois scénarios pour un montant de 5 000 \$ tel que décrit à l'offre de service réf. : 676019.

2021-0412-054

OFFRE DE SERVICE – PROGRAMMATION TECQ 19-23 – PROLONGEMENT AQUEDUC RÉSEAU BARRETTE

Attendu que l'entreprise SNC Lavalin a déposé un avenant d'ingénierie dans le cadre du prolongement du réseau d'aqueduc – Route 397 Nord, Avenant no 0003, réf. : 675728;

Attendu que cet ajustement du budget des honoraires est relié à des modifications en cours de travaux et modifications aux plans et devis;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'avenant no 003 de l'entreprise SNC Lavalin suite à des modifications en cours de travaux ainsi que de modifications aux plans et devis pour un montant de 12 000 \$.

2021-0412-054-1

PROLONGEMENT AQUEDUC RÉSEAU BARRETTE

Attendu qu'un avenant no 003 de l'entreprise SNC Lavalin a été transmis et accepté par les membres du conseil;

Attendu que des changements en cours de travaux et des modifications aux plans et devis seront appliqués aux prévisions des coûts dans le cadre des travaux de prolongement de l'aqueduc, secteur 397 Nord;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu qu'une révision des coûts à la fin des travaux sera réalisée par le directeur général et si des dépassements de coûts sont constatés, ces sommes seront facturées lors de la prochaine taxation aux résidents desservis en eau potable du secteur selon un mode équitable et acceptable.

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL – AKIFER

Les membres du conseil laissent porter l'offre de service professionnel transmise par l'entreprise Akifer.

2021-0412-055

OFFRE DE SERVICE – FONDATION HOSPITALIÈRE

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une activité de financement entre la Fondation Hospitalière d'Amos et l'entreprise « Trudel automobile »;

Attendu que l'activité de financement consiste à offrir à la population les services de collecte de véhicules dans le cadre des activités de nettoyage printanier;

Attendu que l'offre de service contribue à l'amélioration des soins de santé et de l'environnement;

Attendu que les profits seront remis à la Fondation hospitalière d'Amos;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service de collecte de véhicules de la Fondation hospitalière d'Amos par l'entremise de l'entreprise « Trudel automobile » et offrira à la population les services de collecte de véhicules.

2021-0412-056

CPTAQ – DEMANDE D'APPUI MME ANNICK BUSSIÈRES

Attendu que les membres du conseil ont appuyé la demande d'autorisation pour l'extraction de gravier et de sable et la possibilité d'un faible agrandissement de l'exploitation déjà existante sur le lot 5 378 499, Rang 6e et 7e Est de la Municipalité de Barraute, cadastre du Québec;

Attendu que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec a constaté que lot visé par le chemin d'accès n'était pas inscrit à ladite demande, soit le lot # 5 846 507, cadastre du Québec;

Attendu que Mme Annick Bussières accepte de modifier sa demande pour ajouter la partie du lot 5 849 507;

Attendu que l'autorisation de cette demande par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur (Article 62-3);

En conséquence, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute appuie la demande d'autorisation pour l'extraction de gravier et de sable et la possibilité d'un faible agrandissement de l'exploitation déjà existante sur le lot 5 378 499, Rang 6e et 7e Est de la Municipalité de Barraute, cadastre du Québec et l'ajout d'une partie du lot # 5 846 507. La Municipalité de Barraute recommande son approbation auprès des autorités de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

2021-0412-057

CPTAQ – DEMANDE D'APPUI M. DENIS ROBERT

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aliénation et d'utilisation non agricole dans le cadre d'un projet de lotissement de quatre terrains sur les lots 5 379 955 et 5 379 951 déposée par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre pour le propriétaire, M. Denis Robert, auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute;

Attendu que l'autorisation de cette demande par la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur (Article 62-3);

En conséquence, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute appuie la demande d'aliénation et d'utilisation non agricole dans le cadre d'un projet de lotissement de quatre terrains sur les lots 5 379 955 et 5 379 951 déposée par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre pour le propriétaire, M. Denis Robert, auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec. La Municipalité de Barraute recommande son approbation auprès des autorités de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

VENTE DE TERRAIN COMMERCIAL – 692, ROUTE 397 SUD

Attendu que l'entreprise « 9202-9065 Québec Inc. – Paysage cinq saisons » a l'intention de signer une promesse d'achat pour faire l'acquisition d'un terrain commercial auprès de la municipalité de Barraute pour un montant de 15 625 \$ plus taxes d'une dimension 31 250 pieds carrés;

Attendu que les membres du conseil ont fixé en février 2020 les conditions d'achats des terrains commerciaux situés au nouveau site d'infrastructures municipales (ancien site Précibois);

Attendu que l'acte de vente notarié sera présenté aux membres du conseil avant la signature finale du contrat;

Il est résolu à l'unanimité :

1. Que la Municipalité de Barraute vende à l'entreprise « 9202-9065 Québec Inc. – Paysage cinq saisons », un terrain d'une dimension de 31 250 pieds carrés pour le prix de 15 625 \$ plus taxes que l'acquéreur s'engage à payer au vendeur déduction faite de l'acompte déposé, lors de la signature de l'acte de vente;
2. Que l'acquéreur respecte les conditions émises à l'achat d'un terrain commercial tel que stipulé à la résolution # 2020-0205-025;
3. Que cette vente soit faite libre de toute priorité ou hypothèque et avec les garanties légales;
4. Que l'acquéreur prenne possession dudit immeuble à compter de la date de la vente notariée;
5. Que les frais du contrat notarié soient à la charge de l'acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ exigibles;
6. Que M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général, soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance, à y faire toutes les déclarations qu'ils jugeront utiles, à y stipuler toutes les clauses additionnelles qu'ils jugeront nécessaires et d'une façon générale à faire tout le nécessaire.

PROJET # 2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Barraute a adopté le règlement de zonage # 134;

CONSIDÉRANT que des anomalies ont été soulevées par l'inspecteur municipal auxdits règlements;

CONSIDÉRANT que le service de l'aménagement du territoire de la MRC Abitibi a transmis à la Municipalité de Barraute des recommandations permettant de bonifier le projet de règlement # 171 en vue d'une approbation de la MRC Abitibi;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité d'autoriser des changements aux règlements de zonage # 134, pour modifier des anomalies rencontrées;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 1er février 2021 par la conseillère Mme Sylvie Goyette;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui a eu lieu le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique écrite sur le projet de règlement # 171 a été tenue du 29 mars 2021 au 12 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin et appuyé par M. Marc Hardy, d'adopter le projet #2 du règlement # 171 modifiant le règlement de zonage # 134 tel que présenté au Conseil municipal et lors de la consultation publique.

REGROUPEMENT MUNICIPAL

Attendu que la Municipalité de Barraute, en collaboration avec la Corporation en développement économique local sont en élaboration d'un plan d'action en ce qui concerne le développement économique local sur leur territoire;

Attendu que des orientations du plan d'action de la Corporation ont été soulevées afin d'inclure les municipalités du secteur des Coteaux (Champneuf, Lamorandière et Rochebeaucourt) pour une vision territoriale au développement économique du territoire;

Attendu que la Municipalité de Barraute, dans le contexte de pénurie de personnel, travaille à l'optimisation de ses services et de ses ressources humaines;

Attendu qu'une entente du service incendie entre les municipalités du secteur des Coteaux et la Municipalité de Barraute est présente et l'échange de services optimise les ressources disponibles;

Attendu que la Municipalité de Barraute a produit un plan de relève et envisage des prises de retraite à court et moyen terme;

Attendu que des recherches d'informations auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont été effectuées pour s'outiller au sujet d'entente intermunicipale ou autre forme administrative dans le but d'optimiser les services et le personnel;

Attendu que lors de ces recherches auprès du MAMH des éléments ont été constatés au sujet des conditions, critères et modalités d'ententes intermunicipales ou de regroupement municipal;

Attendu qu'une rencontre d'échange d'informations a eu lieu le 11 mars 2021 entre les maires, M. Rosaire Guénette, maire de Champneuf, M. Alain Lemay, maire de Lamorandière, M. Marc-Antoine Pelletier, maire de Rochebeaucourt et M. Yvan Roy, maire de Barraute ainsi que le directeur général de Barraute, M. Alain Therrien;

Attendu que les maires des municipalités ont conclu d'étudier conjointement les implications d'un regroupement auprès des membres de leur conseil respectifs;

Attendu que le maire, M. Yvan Roy et le directeur général, M. Alain Therrien ont pris connaissance du guide de regroupement des municipalités et transmis les éléments aux membres du conseil de la Municipalité de Barraute;

Attendu que le MAMH peut porter une assistance technique gratuite et inconditionnelle à un engagement de regroupement;

Attendu que l'utilisation d'une firme privée, pour l'élaboration de l'étude de regroupement est financée par le MAMH;

Attendu qu'une aide financière substantielle est accordée dans un contexte de regroupement de municipalités;

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Barraute souhaite solliciter l'assistance technique du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement des municipalités de Barraute, Champneuf, Lamorandière et Rochebeaucourt.

CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2021

La décision est reportée à la prochaine assemblée.

2021-0412-061

CAMP DE JOUR - LOCAUX

Attendu que la Municipalité de Barraute a l'intention de poursuivre le service de Camp de jour à l'été 2021 si les directives émises par les instances gouvernementales de la pandémie COVID19 le permettent;

Attendu que la Municipalité de Barraute et le Centre de service scolaire Harricana ont une entente d'utilisation de locaux entre les deux organismes;

Attendu le besoin d'espace adéquat pour la tenue du camp de jour;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Marc Hardy de transmettre une demande à la direction de l'école primaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur afin d'utiliser leur gymnase à l'été 2021 pour la tenue du Camp de jour à compter du 30 juin 2021 jusqu'au 13 août 2021 (la date exacte est à déterminer), et ce, selon les termes énumérés au protocole d'entente.

2021-0412-061-1

CAMP DE JOUR – FORMATION DAFA

Attendu que l'organisme «Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue », selon la situation de la COVID19 devrait offrir à nouveau cette année le programme DAFA, afin de former nos animateurs en loisir et sport;

Attendu que la Municipalité de Barraute désire poursuivre le service de Camp de jour pour la saison estivale 2021, si la situation le permet;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute prenne les dispositions nécessaires pour procéder à l'inscription des étudiants qui seront retenus pour l'animation du camp de jour à l'été 2021.

2021-0412-062

CRÉDIT-BAIL – BALAI ASPIRATEUR

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité ont mandaté l'équipe des travaux publics à effectuer la recherche d'un balai aspirateur;

Attendu que plusieurs recherches d'équipements ont été effectuées et analyse de prix ont été effectués pour répondre aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède à l'achat d'un camion Freightliner CRG 2006 incluant un balai aspirateur de marque Bucher 2006, pour un montant de 54 000 \$ plus taxes. Il est proposé également de mandater M. Alain Therrien, directeur général à procéder à la location et autorise celui-ci à procéder au financement de type crédit-bail auprès de Services financiers Leblanc, pour un montant de 54 000 \$ plus taxes pour un terme de 60 mois au taux d'intérêt annuel de 6,75 %, au nom et pour la Municipalité de Barraute.

TOPONYMIE – 3^E RUE OUEST

Une réflexion est suggérée concernant le nom d'une rue pour une portion de la 3^e Rue Ouest. Des recommandations seront demandées au Comité consultatif d'urbanisme.

RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX

La Municipalité de Barraute laisse porter la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

2021-0412-063

PROCLAMATION MUNICIPALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la Santé mentale;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la municipalité de Barraute proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

INFORMATIONS DIVERSES

2021-0412-064

HORAIRE D'ÉTÉ – PERSONNEL ADMINISTRATIF

Attendu que les employés des services administratifs ont transmis une demande d'horaire flexible pour l'été 2021 et une modification à l'horaire du bureau municipal ;

Attendu que la Politique des ressources humaines offre la possibilité d'un horaire flexible;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le Conseil municipal autorise le personnel de soutien administratif de l'Hôtel de Ville, soit l'adjointe administrative, la secrétaire à la direction générale et l'étudiante à la réception à modifier leur horaire de travail et de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal pour un horaire saisonnier, soit du 3 mai au 29 octobre 2021 :

- Les heures d'ouverture du bureau municipal seront modifiées : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi, au lieu de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;

- Les employés affectés à ce service pourront fonctionner selon un horaire flexible et leur semaine de travail se terminera donc le vendredi midi, selon un horaire rotatif entre le personnel. L'horaire sera établi et autorisé par le directeur général selon les mêmes modalités que l'horaire de vacances ;

- Cette mesure contribuera à l'amélioration des conditions de travail du personnel municipal et permettra aux employés de prendre diverses dispositions pour vaquer à leurs obligations personnelles (visite de médecins et autres professionnels, etc.) sans avoir à prendre une demi-journée de congé.

- Il est entendu que l'horaire saisonnier s'échelonne du 3 mai au 29 octobre 2021 et que la direction générale se garde le pouvoir d'annuler cette mesure selon les modalités inscrites à Politique des ressources humaines.

DOSSIER VENTE POUR TAXES

La tenue de l'assemblée publique de vente pour taxes à la MRC Abitibi est reportée ultérieurement.

Une demande d'annulation de la vente pour les dossiers 2020 est en cours par un propriétaire. Le dossier est sous la responsabilité de la MRC Abitibi.

CLAIMS MINIERS

M. Alain Therrien présente l'identification des claims miniers dans le secteur du Mont-Vidéo ainsi que les secteurs protégés.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée durant la période prévue à cet effet.

2021-0412-065

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 21 h 25.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier